

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 2013

Objet : **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

L'an deux mil treize, le **28 juin**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 juin 2013

Présents : 21

Absents : 8

Votants : 22

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MELIS, MILLOU, PESQUET MM. BRUNELLO, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GAY, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BRUNET-MANQUAT, CATRAIN, DRAGANI, DURAND, MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD) MM. BROTTES, LEROUX

Madame Anne-Françoise HYVRARD a été élue secrétaire de séance.

Vu les articles L1612-12 à L1612-14, L2121-14, L2121-31 et R2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M 14 et M 49 ;

Vu les délibérations n° 017/2013 et 018/2013 du 29 mars 2013 procédant à la reprise anticipée et affectation des résultats 2012 ;

Considérant l'arrêté des comptes 2012 fourni par Monsieur le trésorier ;

Considérant les comptes administratifs joints au projet de délibération,

Après avoir désigné un Président de séance pour les débats menés lors de cette délibération, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice considéré, dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 344 954,23		15 624 379,52		16 969 333,75
Opérations de l'exercice	20 955 260,55	20 375 542,29	36 859 277,62	26 916 226,03	57 814 538,17	47 291 768,32
TOTAUX	20 955 260,55	21 720 496,52	36 859 277,62	42 540 605,55	57 814 538,17	64 261 102,07
résultats de l'exercice	-579 718,26		-9 943 051,59		-10 522 769,85	
Résultat de clôture		765 235,97		5 681 327,93		6 446 563,90
restes à réaliser			1 975 339,90	0,00	1 975 339,90	0,00
Résultats définitifs		765 235,97		3 705 988,03		4 471 224,00

BUDGETS ANNEXES :

EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		626 772,87		1 124 798,62		1 751 571,49
Opérations de l'exercice	47 461,13	182 529,42	14 134,67	57 834,29	61 595,80	240 363,71
TOTAUX	47 461,13	809 302,29	14 134,67	1 182 632,91	61 595,80	1 991 935,20
résultats de l'exercice		135 068,29		43 699,62		178 767,91
Résultat de clôture		761 841,16		1 168 498,24		1 930 339,40
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs		761 841,16		1 168 498,24		1 930 339,40

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		211 662,44		186 482,22		398 144,66
Opérations de l'exercice	800 903,65	894 373,04	317 752,81	104 654,67	1 118 656,46	999 027,71
TOTAUX	800 903,65	1 106 035,48	317 752,81	291 136,89	1 118 656,46	1 397 172,37
résultats de l'exercice	0,00	93 469,39	-213 098,14		-119 628,75	
Résultat de clôture		305 131,83	-26 615,92			278 515,91
restes à réaliser			2 184,52	0,00	2 184,52	0,00
Résultats définitifs		305 131,83	-28 800,44			276 331,39

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, pour chacun des trois budgets :

- pour le budget général,
- pour le budget annexe de l'eau,
- pour le budget annexe de l'assainissement :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité de la commune que pour chacune des comptabilités annexes (budgets de l'eau et de l'assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

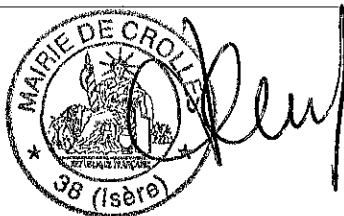
Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 05 juillet 2013

Françoise CAMPANALE

Première adjointe au Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le 05/07/2013 et de sa transmission en Préfecture le 05/07/2013...
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générales des Services.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.